



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

porcs

Question écrite n° 24097

## Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la crise porcine. L'effondrement des cours de la viande porcine à un niveau insoutenable n'a plus de commune mesure avec la valeur réelle du produit et son prix de revient. Il s'inquiète de cette crise profonde et durable qui va multiplier les faillites et désorganiser les autres filières de produits carnés, du fait de la distorsion de concurrence induite par les prix excessivement bas de la viande porcine. Il redoute que la gravité de cette crise mette en profonde difficulté la filière porcine en Normandie, zone à faible densité, et s'étonne de la lenteur des pouvoirs publics à apporter des solutions à une crise annoncée depuis le début de l'année 1998. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour remédier, au plus vite, à cette crise.

## Texte de la réponse

Face à l'évolution du marché du porc, le ministre de l'agriculture et de la pêche a insisté auprès de l'Union européenne sur la nécessité de mettre en oeuvre les mesures communautaires de gestion du marché. Depuis le 13 mai, date à laquelle les restitutions à l'exportation ont été rétablies au bénéfice de la viande de porc, les demandes insistantes de la France ont été entendues. Il s'est agi, le 3 août, d'une augmentation de ces aides et de leur élargissement à de nouvelles catégories de produits porcins ; le 28 septembre, du déclenchement d'une mesure de stockage privé ; le 14 octobre, d'une nouvelle augmentation des restitutions à l'exportation et le 17 novembre, de l'instauration de restitutions à haut niveau pour les exportations à destination de la Russie. Celles-ci s'élèvent désormais à 40 écus/100 kg pour les carcasses et les principales découpes et à 70 écus/100 kg pour les carcasses et les principales découpes à destination de la Russie. Une opération spéciale d'aide alimentaire de l'Union européenne vers la Russie a, en outre, été décidée. Elle portera, notamment, sur 100 000 tonnes de viandes porcines. Enfin, plus récemment, le 15 février, la hausse significative des restitutions à l'exportation qui a été décidée pour les produits transformés à destination de la Russie, permettra d'accroître l'écoulement de ces marchandises. Parallèlement, comme vous le savez et à l'initiative de la France, la réflexion est engagée au niveau communautaire sur la maîtrise de la production porcine. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a adressé au commissaire Fischler un document de travail qui décrit des instruments de nature à maîtriser la production porcine, dans le cadre d'une réforme de l'organisation commune de ce marché. Ce document évoque également la possibilité de mettre en place des outils destinés à limiter les fluctuations brutales du revenu des producteurs et invite la Commission à réfléchir à une harmonisation européenne des règles environnementales, comme des possibilités d'encadrement et de contrôle des structures de production. Le ministre de l'agriculture et de la pêche veillera à ce que l'examen de ces propositions, même si elles rencontrent aujourd'hui de fortes oppositions auprès de certains Etats-membres, continuent à faire partie de l'actualité communautaire. Au plan national, a été arrêté un ensemble de mesures destinées aux producteurs les plus fragiles, notamment ceux qui viennent de s'installer. Il s'agit d'éviter la fermeture de ces élevages ou leur reprise par des ateliers de plus grande taille. Ces dispositifs sont opérationnels et feront l'objet d'un bilan. En outre, une enveloppe supplémentaire de 150 millions de francs a été mobilisée afin de répondre à l'aggravation de la crise. Les modalités d'utilisation de cette enveloppe supplémentaire renforcent le soutien apporté par les

pouvoirs publics aux structures familiales de production les plus fragilisées. Un effort significatif est réalisé pour soutenir l'élevage dans les zones à faible densité porcine. Le poids prépondérant attribué au nombre d'élevages présents, plutôt qu'à l'importance de la production, concrétise notamment cette effort lors de la répartition des aides.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Yves Besselat](#)

**Circonscription** : Seine-Maritime (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 24097

**Rubrique** : Élevage

**Ministère interrogé** : agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 janvier 1999, page 253

**Réponse publiée le** : 5 avril 1999, page 2028